

Paris, le **25 JUL. 2023**

La Ministre des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

à

Monsieur le préfet de police

Mesdames et messieurs les préfets (métropole et outre-mer)

Madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône

Un retour d'expérience interministériel a été mené à la suite des deux épisodes de canicule de 2019 et de l'épisode de sécheresse de 2022. Si le système de santé n'a globalement pas été mis en tension grâce à l'activation du plan national canicule, il en est ressorti que ces vagues de chaleur ont impacté l'ensemble de la population et ont eu des conséquences majeures dans de nombreux domaines : fermeture de classes et de crèches, report d'examens scolaires, annulation de manifestations sportives et culturelles, perturbations dans les transports en commun et grande pénibilité pour les usagers, mortalité animale, assèchement des cours d'eau et difficultés d'approvisionnement en eau potable, feux de récolte, etc.

Dans le domaine sportif, nous avons également constaté des difficultés en termes de conflits d'usage de l'eau, de sécheresse ou encore de protection sanitaires des pratiquants. L'été 2022 a été l'occasion de nombreux échanges entre les préfetures de département, mon cabinet ainsi que les services centraux et déconcentrés du ministère afin d'arbitrer sur des situations individuelles : interdiction de manifestations sportives, accidents, difficultés d'approvisionnement en eau pour les golfs ou encore les terrains de sports collectifs.

Afin de sécuriser et d'organiser la pratique durant la période estivale qui s'ouvre, un « guide pour un été 2023 sportif et responsable » a été publié par mon ministère le 7 juillet 2023 (<https://www.sports.gouv.fr/guide-pour-un-ete-2023-sportif-et-responsable-2060>).

Le contenu de ce guide compile les recommandations issues des différents plans interministériels afin d'informer et d'orienter les pratiquants, les organisateurs d'événements sportifs, les sportifs de haut niveau ainsi que les pouvoirs publics. Ce guide rappelle par ailleurs les recommandations en vigueur en termes de sobriété des usages de l'eau et de l'énergie.

En complément de ce guide, j'ai souhaité que soit créée au sein du ministère une cellule de coordination et d'anticipation activée durant toute la période estivale (DS.CELLULE-ETE@sports.gouv.fr). Active depuis le 15 juin et jusqu'au 15 septembre (sauf épisode particulier), cette cellule est chargée, en lien avec les services de l'État

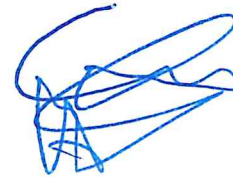
compétents, notamment territoriaux, d'apporter un accompagnement aux acteurs du secteur sportif.

Par ailleurs, cette cellule proposera au mouvement sportif, durant l'été, des contenus de communication pour relayer les messages de prévention à l'ensemble des acteurs, au plus près du terrain.

Afin de permettre son fonctionnement, je vous remercie de désigner, au sein de vos équipes, une personne référente sur ces problématiques, qui sera l'interlocutrice de la cellule de coordination et d'anticipation, et de faire parvenir au plus tôt ses coordonnées (par mail à la cellule : DS.CELLULE-ETE@sports.gouv.fr). Cette personne pourra, uniquement en tant que de besoin, être sollicitée par la cellule afin d'échanger sur des situations et difficultés particulières se présentant au cours de l'été au sein de votre département. Votre référent pourra également saisir la cellule de toute situation pour laquelle un appui national serait nécessaire.

La même demande est faite à l'ensemble des fédérations agréées, et nous transmettrons au plus vite à votre référent la liste des référents du mouvement sportif.

Les équipes du ministère tout comme mon cabinet se tiennent à la disposition de vos services pour leur apporter toute précision qui serait nécessaire.



Amélie OUDÉA-CASTÉRA

Copie à :

- Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer - cabinet
- Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - cabinet
- Ministre de la Santé et de la Prévention - cabinet